

Conseils sur COVID-19 pour les exploitants, les employés et les résidents d'immeubles d'appartements

Ce document a été mis à jour à partir de la version du 10 avril 2020. Les modifications suivantes y ont été apportées :

- Un ménage peut se joindre à un autre ménage, créant ainsi une bulle de deux ménages; ces ménages comprennent ceux vivant en appartement. Toutes les personnes vivant dans un même appartement sont considérées comme membres d'un ménage.
 - Cela permet de rendre visite à un autre ménage et de prendre un repas ou de passer du temps en compagnie de ces autres personnes. Vous ne devez pas avoir de contacts étroits avec qui que ce soit d'autre. Un ménage ne peut pas se joindre à plus d'un ménage. Les personnes qui travaillent ou qui sont des bénévoles dans des milieux où il est impossible d'éviter les contacts étroits avec d'autres devront porter une attention particulière et faire preuve d'une grande vigilance en ce qui concerne la surveillance des symptômes entre les deux ménages.
 - Si vous travaillez et êtes en contact avec le public, vous devez bien choisir le ménage auquel vous allez vous joindre, afin de ne pas accroître les risques pour une personne vulnérable de l'autre ménage.

Recommandations pour protéger la santé des exploitants, des employés et des résidents d'immeubles d'appartement :

- Posez des affiches [Conseils de santé publique](#) dans les aires publiques.
- Le cas échéant, toutes les aires de conditionnement physique et les piscines communes dans l'immeuble d'appartements doivent être fermées.
- Il faut interdire l'utilisation des aires communes, comme les espaces-salons dans les halls d'entrée ou les salles de détente, à l'aide d'affiches ou en verrouillant les portes.
- Si possible, il faut offrir du [désinfectant pour les mains](#) dans les endroits très fréquentés comme le hall d'entrée principal, les entrées et la salle de lavage (le cas échéant).
- Les surfaces fréquemment touchées, comme les boutons d'ascenseur, les poignées de porte, les rampes des escaliers, les appareils dans la salle de lavage et autres, doivent être [nettoyées et désinfectées](#) selon un horaire régulier (toutes les heures, par exemple).
- Il faut suivre régulièrement les protocoles visant le nettoyage et la désinfection dans les aires communes.
- En ce qui concerne les salles de lavage communes, le nombre de résidents y ayant accès en même temps doit être limité et il faut les encourager à mettre en pratique la distanciation sociale lorsqu'ils s'y trouvent. Les surfaces des appareils dans la salle de lavage doivent être nettoyées et désinfectées selon un horaire régulier (par exemple, toutes les heures en fonction du volume d'utilisation).
- Dans les ascenseurs, il faut limiter le nombre de personnes qui y ont accès en même temps pour éviter l'entassement et maintenir la distanciation sociale. Les gens devraient seulement

prendre l'ascenseur avec leur propre groupe, prendre l'escalier ou attendre le prochain ascenseur.

- Les propriétaires et les gérants d'immeuble d'appartements devraient encourager les résidents à rester chez eux et à sortir seulement s'il le faut.
- Un ménage peut se joindre à un autre ménage, créant ainsi une bulle de deux ménages; ces ménages comprennent les personnes vivant en appartement. Toutes les personnes vivant dans un même appartement sont considérées comme membres d'un ménage.
 - Cela permet de rendre visite à un autre ménage et de prendre un repas ou de passer du temps en compagnie de ces autres personnes. Vous ne devez pas avoir de contacts étroits avec qui que ce soit d'autre. Un ménage ne peut pas se joindre à plus d'un ménage. Les personnes qui travaillent ou qui sont des bénévoles dans des milieux où il est impossible d'éviter les contacts étroits avec d'autres devront porter une attention particulière et faire preuve d'une grande vigilance en ce qui concerne la surveillance des symptômes entre les deux ménages.
 - Si vous travaillez et êtes en contact avec le public, vous devez bien choisir le ménage auquel vous allez vous joindre, afin de ne pas accroître les risques pour une personne vulnérable de l'autre ménage.
- Les personnes âgées et les personnes souffrant de maladies chroniques sous-jacentes ou dont le système immunitaire est affaibli sont plus vulnérables à la COVID-19. Encouragez les membres du personnel à risque à utiliser des mesures individuelles telles que l'hygiène des mains fréquente, la limitation des contacts avec les autres, la distanciation sociale, l'étiquette respiratoire ou invitez-les à rester à la maison lorsqu'ils sont malades pour réduire les risques.
- Les meilleures façons pour les membres du personnel de se protéger sont les suivantes : se laver les mains après les activités de nettoyage ou le travail avec le public, pratiquer la distanciation sociale et éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche.
- Pour éviter de mettre les autres en danger, il faut s'assurer que les employés qui travaillent ne présentent pas de symptômes et qu'ils n'ont pas voyagé à l'extérieur du Nouveau-Brunswick, car ils doivent s'auto-isoler dans ces cas-là.
- Les employés et les résidents qui entrent dans l'immeuble d'appartements ou le quittent doivent mettre en pratique la distanciation sociale en gardant une distance d'au moins 2 mètres (6 pieds) avec autrui si possible.
- Il n'est pas nécessaire que les membres du personnel portent des gants et des masques s'ils respectent les mesures de prévention (comme se laver régulièrement les mains et éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche). Si les membres du personnel portent des gants et des masques, il faut leur faire savoir que les autres précautions comme le lavage des mains demeurent essentielles.
- Pendant les courtes périodes où il est impossible de pratiquer la distanciation physique dans les lieux publics, le port d'un masque non médical est une façon de protéger les personnes qui vous entourent.
- Il n'a pas été prouvé que le port d'un masque non médical (masque en tissu fait maison) en public protège la personne qui le porte. Toutefois, porter un masque non médical ou se couvrir le visage d'une autre façon peut constituer une mesure de protection supplémentaire pour protéger les personnes qui vous entourent.
- Il faut changer un masque en tissu dès qu'il est humide ou souillé et le placer directement dans la laveuse ou dans un sac qui peut être vidé dans la laveuse, puis jeté.

- Les masques en tissu peuvent être lavés avec d'autres articles au cycle de lavage à l'eau chaude, puis entièrement séchés.
- Les masques non médicaux qui ne peuvent pas être lavés doivent être jetés et remplacés dès qu'ils sont humides, souillés ou froissés.